

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU S.I.C.TO.M.

MONTOIRE SUR LE LOIR

25 MARS 2015

Le mercredi 25 Mars 2015 à 18h00, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de Montoire sur Le Loir.

Monsieur MOYER, Maire de la commune, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et se réjouit du retour pour cette séance de Mme HUPENOIRE suite à son accident du mois passé et lui adresse au nom de toute l'assemblée tous ses vœux de prompt et complet rétablissement.

Madame la Présidente remercie la Ville de son accueil et souhaite la bienvenue à M. ODEAU, Président du SMIRGEOMES, à M.QUINTARD, nouveau Directeur Général des Services du SMIRGEOMES ainsi qu'à l'ensemble des élus pour cette séance importante consacrée au vote du budget primitif.

Sont absents excusés :

M. CROISSANT (Arville), M. CHAPIER (Savigny), Mme PESSON (Les Roches-l'Evêque), Mmes GAUTIER et CANVANNA (Baillou), Mme DE PONTBRIAND Agnès (Souday), Mme GUILLONNEAU Claudie et Mme PORTE Mélanie (Cellé), M. ROUSSEAU Benoît (Montoire) donne pouvoir à M. Guibon, Mme PERRIN (Chauvigny du Perche), M. HUGUET (Artins)
Mme TRUCHOT (Trésorier receveur du Syndicat)

Monsieur GUIBON (Montoire sur Le Loir) est élu secrétaire de séance

Avant d'ouvrir la séance, Madame HUPENOIRE informe le Comité Syndical qu'il importe suite à une récente circulaire préfectorale, d'adjoindre, si l'assemblée l'accepte, un point additionnel à l'ordre du jour se rapportant au bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières du Syndicat au cours de l'exercice écoulé.

Cet ajout à l'ordre du jour est validé à l'unanimité, par l'assemblée

1/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 Février 2015 (Tréhet)

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués.

2/ Installation d'un nouveau délégué suppléant de la Communauté de communes du Val du Loir au sein du SICTOM

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que :

Le conseil de la Communauté de communes du Val du Loir, dans sa séance du 5 mars 2015, a élu, suite à la disparition à l'automne dernier de Monsieur Jean-Michel BUSSON, délégué suppléant de la commune de La Chapelle Gaugain, représentant la Communauté de Communes du Val du Loir au sein du SICTOM :

- M. TROTTIER Didier (La Chapelle Gaugain) en qualité de membre suppléant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte du résultat de cette élection et intègre la désignation de ce nouveau délégué en qualité de représentant de la Communauté de Communes du Val du Loir au sein des instances du SICTOM.

3/ Ressources humaines : création d'un poste à 35h et suppression du même poste à 26h

Au sein des services du SICTOM, un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe a été créé depuis le 1er janvier 2011, avec une quotité horaire de 26/35^{ème}. Le profil de ce poste comporte différentes missions avec notamment celle d'agent de communication dans les établissements scolaires et autres, celle afférente à la gestion des réclamations des usagers et des prestataires et le suivi en résultant sur le terrain et enfin la préparation et la distribution de bacs en échange ou en dotation dans les nouveaux logements.

Compte tenu du surcroît d'activité constaté sur ce poste et eu égard à la montée en charge des différentes missions ci-dessus mentionnées, il conviendrait de supprimer ce poste disposant actuellement d'une quotité horaire de 26/35^{ème} semaine et de lui substituer, à compter du 1^{er} Mai 2015, après avis favorable du Président du Comité Technique Paritaire (CTP), un poste à temps complet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, après avis favorable du Comité Technique Paritaire, approuve la suppression du poste ci-dessus mentionné et la création en lieu et place à compter du 1er mai 2015, d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet. Madame la Présidente est autorisée à signer tous les documents s'y rapportant.

4/ Quai de transfert : annulation de la délibération n°2009.05-08 du 8 décembre 2009

Le Comité syndical a autorisé par délibération en date du 8 décembre 2009, l'apport par le prestataire de collecte, de déchets ménagers et assimilés provenant uniquement du territoire du syndicat, c'est-à-dire des contrats privés hors prestations SICTOM. A ce titre, un prix à la tonne entrante a été fixé et révisé annuellement en relation avec les prix du marché en cours.

Toutefois, la situation a évolué et plusieurs arguments justifieraient la résiliation de cette délibération, à l'occasion du renouvellement du marché de collecte qui prendra effet au 1^{er} octobre 2015, à savoir :

- du fait du transfert de la compétence « traitement des déchets » au SMIRGEOMES et considérant qu'une partie des déchets est traitée par enfouissement ; il convient avant tout de prolonger la durée de vie du site le plus longtemps possible et d'arrêter les apports liés à des contrats privés ;
- la non maîtrise des apports provenant de l'extérieur, c'est-à-dire le manque de transparence et de traçabilité via les tickets de pesées plus ou moins valides, le mélange possible avec la collecte du syndicat sans omettre toute dérive potentielle et le surcroît de travail occasionné au sein du service comptable du syndicat (vérification des tickets, un manque de zèle fréquemment constatée dans sa célérité à les communiquer, gestion des erreurs et émissions de factures).

Conformément à la convention mise en place avec notre collecteur, la société OURRY, en 2010 et au vu des termes de son article 9, une lettre recommandée avec AR sera envoyée au prestataire actuel, pour l'informer (selon le délibéré du comité syndical) de sa décision afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve la résiliation à partir du 1^{er} Octobre 2015, de la délibération n°2009.05-08 du 5 décembre 2009, qui acceptait les apports sur le quai de transfert de déchets ménagers et assimilés de contrats privés, situés sur le territoire du syndicat.

5/ Déchetteries : mise en place d'une convention pour le tri du plâtre

Suite aux consultations lancées à deux reprises par le SMIRGEOMES entre 2014 et début 2015, en vue de retenir un prestataire pour une durée d'un an renouvelable deux fois, dans la perspective de mettre en place une benne (fermée) pour le tri du plâtre, il conviendra d'établir une convention tri-partite entre le lauréat de la consultation, le SMIRGEOMES et le SICTOM Montoire - La Chartre .

La prestation ne devrait concerner à ce jour que la déchetterie de Montoire sur le Loir, avec un démarrage en benne prévu fin avril 2015. Le gisement estimatif est de 37 t/an, lequel sera recyclé en nouveau plâtre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve la passation de la convention ci-dessus mentionnée à établir avec le prestataire retenu dans le cadre du respect des règles des marchés publics. Madame la Présidente où Monsieur François RONCIERE, 1^{er} Vice-président sont autorisés à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

6/ Approbation du compte de gestion 2014

Se reporter au document joint à la présente note : Compte de gestion 2014 (Tableau « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés » du compte de gestion dressé par la comptable Mme Truchot).

Le compte de gestion dressé par Mme TRUCHOT, Receveur est approuvé à l'unanimité

7/Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il importe au vu des dispositions de la loi du 8 février 1995 relatives à la transparence des marchés publics et des délégations de service public, de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières du SICTOM Montoire sur Le Loir – La Chartre sur Le Loir.

A ce titre, le bilan 2014 du Syndicat se présente comme suit :

- ⊗ Cessions immobilières : néant
- ⊗ Acquisitions immobilières : néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au bilan ci-dessus présenté.

Cette décision sera annexée au Compte Administratif 2014 du SICTOM Montoire sur Le Loir – La Chartre sur Le Loir.

8/Approbation du compte administratif 2014

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François RONCIERE, Vice-Président

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme Odile HUPENOIRE-BONHOMME, Présidente,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- ❖ **approuve à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice 2014 lequel présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2014	2 526 837,70	112 534,43
Recettes 2014	2 889 635,22	149 469,89
Résultat de l'exercice 2014	362 797,52	36 935,46
Résultat reporté N-1	1 116 760,78	
Solde d'investissement N-1		30 705,15
Résultat cumulé	1 479 558,30	67 640,61
Restes à réaliser dépenses investissement		31 314,00
Restes à réaliser recettes investissement		0
Solde des restes à réaliser		-31 314,00
Résultat de clôture cumulé	1 515 884,91 €	

- ❖ *constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- ❖ *reconnaît la sincérité des restes à réaliser dont l'état est annexé à la présente délibération ;*
- ❖ *vote et arrête les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2014*

9/ Affectation du résultat 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- ✓ un **excédent cumulé de fonctionnement** de 1 479 558,30 €
- ✓ un **excédent cumulé d'investissement** de 67 640,61 €

Constatant que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014 présente :

- ✓ un **solde négatif** de restes à réaliser de 31 314,00 €

Il est proposé au comité syndical de constater le résultat de l'exercice 2014 et d'affecter ce résultat définitif comme suit :

- *au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, résultat cumulé et reste à réaliser : Néant*

- le solde disponible 1 479 558,30 € est affecté comme suit :

- En excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 1 479 558,30 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus mentionnée

10/ Adoption des participations 2015

En conformité avec les prévisions budgétaires 2015, il est présenté à l'assemblée le montant des participations des communes et communautés de communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2015, lesquelles sont calculées comme suit :

Participation Calculée sur la population DGF	Collecte 1 fois par semaine PAR HABITANT
Service déchets ménagers	57,10
Service déchetteries	16,40
TOTAL	73,50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ❖ **Approuve à l'unanimité les participations des Communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2015. Celles-ci seront calculées sur la population DGF, composée de la population totale légale en vigueur au 1^{er} Janvier 2015 (INSEE 2012) abondée du nombre de résidences secondaires (INSEE 2011). A ces populations, déduction sera faite de celles des communautés (au sens INSEE) soumises à la redevance spéciale en vigueur sur le Syndicat.**

Les dites participations seront sollicitées auprès des communautés de communes et communes adhérentes en trois fois. Le premier versement correspondra au tiers de la participation globale appelée au titre de l'exercice antérieur, les deux autres de part égales seront ajustés au regard des décisions arrêtées par l'organe délibérant pour l'exercice en cours.

11/ Vote du budget primitif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu le débat d'orientations budgétaires afférent à l'exercice 2015 qui a eu lieu le 25 février dernier, il est présenté et commenté aux membres de l'Assemblée le projet de budget primitif 2015. Ce dernier s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	Propositions budgétaires 2015
011	Charges à caractère général	2 613 700

012	Charges de personnel et frais assimilés	261 600
65	Autres charges de gestion courante	13 600
66	Charges financières	63 000
67	Charges exceptionnelles	400
022	Dépenses imprévues	57 000
023	Virement à la section d'investissement	950 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	120 000
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 079 300
	RECETTES	Propositions budgétaires 2015
013	Atténuation de charges	2 741,70
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	15 500,00
74	Dotations et participations	2 420 500,00
75	Autres produits de gestion courante (valorisation issue de la collecte sélective)	161 000,00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 479 558,30
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 079 300

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	DEPENSES	Restes à réaliser 2014	Propositions Nouvelles 2015
	Opérations d'équipement		
Op. 11	- Collecte sélective (Marché de bacs)	27 000	56 000
Op. 13	- Déchetteries bennes		50 000
Op. 13	- Déchetteries sécurisation 2 bungalows		7 500
Op. 13	- Déchetterie renforcement serrures - Bavette	780	4 000
Op. 15	-Travaux déchetterie de Montoire : étude – travaux - alarme		880 000
Op. 15	- Travaux quai de transfert		25 000
Op. 17	- Matériel informatique - logiciel Ségilog-Berger Levrault		1 800
Op. 19	- Déchetterie de Prunay	3534	
Op. 20	- Matériel divers		2 000
16	Emprunts et dettes assimilées		89 200
020	Dépenses imprévues		1 000
041 -	Opérations patrimoniales		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 314	1 116 500
	RECETTES	Restes à Réaliser 2014	Propositions Nouvelles 2015
10	FCTVA		10 173,39
021	Virement de la section de fonctionnement		950 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)		120 000,00
R001	Solde d'exécution reporté		67 640,61
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	1 147 814,00

Mme la Présidente propose au Comité Syndical de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif ci-dessus présenté.

12/ Questions diverses

Mme HUPENOIRE tient à ajouter que le mot mutualisation si souvent mis en exergue de nos jours dans l'univers territorial, est une réalité bien effective sur notre Syndicat depuis maintenant plus de 2 ans. Les groupements de commandes mentionnées ci-dessous, ont permis à notre structure de générer de substantielles économies d'échelles :

- avec le SMIRGEOMES (112 000 habitants) pour les Marchés conception et réalisation ayant pour objet le transport et le tri des Ordures Ménagères.
- également avec le SMIRGEOMES, pour le marché de reprise du papier. Le Syndicat a quitté l'entreprise finlandaise UPM de Rouen, la consultation groupée a en effet permis d'obtenir des coûts beaucoup plus compétitifs grâce aux quantités collectées, auprès de l'entreprise Norske Skog GOLBEY (groupe Norvégien).
- dans le cadre de l'opération Stop-Pub, le volume des autocollants portés au nombre de 10 000 grâce à la mise en concurrence conjointe avec le SMIRGEOMES a permis de porter le coût unitaire à 0,04 cents. Pour anecdote, signalons que la mise à disposition de ces dispositifs autoadhésifs lors de la dernière assemblée générale de TREHET a entraîné eu égard au succès rencontré, un épuisement prématuré des stocks.
- autre exemple avec l'opération axée sur les piles, une collecte est actuellement organisée dans les écoles sur les deux syndicats et donnera lieu à un concours dont les résultats seront connus fin Mai, début Juin prochain lors de la semaine nationale du développement durable.

Les opérations de sécurisation dans l'ensemble des 21 déchetteries des deux syndicats seront menées de concert, là encore en vue d'en optimiser les coûts.

C'est toujours avec le souci d'une optimisation de la dépense publique qu'une étude est actuellement en cours en vue de réaliser un centre de tri interdépartemental (41,72 et 37) à Amboise.

- Rappel : une formation sur la gestion des déchets en direction des élus des deux syndicats aura lieu à Savigny sur Braye le 14 Avril prochain. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher des services du SICTOM pour s'inscrire. Quelques places sont encore disponibles

. Un remerciement tout particulier est adressé à M.LIBERGE pour son implication dans la mise en place de la collecte unique hebdomadaire sur Droué. Son dévouement à l'occasion de l'échange des bacs a permis de transformer avec une réelle efficacité le système de collecte jusqu'alors en vigueur.

- Marchés de collecte et réhabilitation de la déchetterie de Montoire sur Le Loir. L'engagement des deux plus grosses consultations du présent exercice est prochainement effectif. Les délégués bénéficient à cet effet, d'une présentation de chacun de ces deux programmes.

-Mme la Présidente en vue de conclure cette séance, renouvelle ses remerciements à la Ville de Montoire sur Le Loir pour avoir servi de cadre à ce budget primitif 2015 ainsi qu'à l'ensemble des personnels dont Willy, Martine et Evelyne sans oublier M.PLAUDIN aujourd'hui absent pour convalescence, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h51.